

EDENAUTO RENAULT LOURDES

PYRENEES AUTOMOBILES
S.A.S au capital de 1 000 000 €
SIRET : 622 780 328 000 36 R.C.S TARDES
FR 36 622 780 328 - APE 4511Z

ROUND POINT ROUTE DE BAGNERES
65100 LOURDES
Tél : 05 62 42 74 74

Email : renault.lourdes.acueil@edenauto.com

Les conditions générales de vente et de réparation sont
affichées en concession et disponibles sur notre site
internet www.edenauto.com

edenauto



RENAULT
La vie, avec passion

Investissement : 24 634,24 €
Financement : 365,76 €

STE VILLE DE LOURDES
3 AVENUE DU MARECHAL FOCH
65100 LOURDES

N° Client	Bon de livraison	N° Facture	Page	Date
69032		262957	1/1	16/02/2022

FACTURE

VEH.OCC. VO003270

Marque	Type de véhicule	N°immatriculation	N°de série	N°Plaque ovale	Date Livraison Véhicule	Km
RENAULT	ESPACE V	EV-227-KC	VF1RFC00959660871		16/02/2022	75237
Date d'entrée	Type/E	Demandeur	Réceptionnaire	N° V/O	Réf. garantie	

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	% Remise	Prix unitaire net	T	Montant
RENAULT ESPACE V Espace dCi 160 Energy Twin Turbo Initiale Paris EDG Teinte GRIS						

Puissance administrative : 8 cv

Date 1ère mise en circulation : 28/02/2018

Kilometres non garantis : 75237

GTE 6 M

Vehicule vendu au prix de :

24634,24

TAXE GESTION

REDEVANCE D'ENVOI

CARTE GRISE

3 11,00
3 2,76
3 352,00

EX-PARTICULIER

Régime particulier-Biens d'occasion - 7ème Directive de la CEE art 297A CGI

Base	365,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
taxes	(3) 0,00					
T.V.A.	0,00					
	10	1	2	3	4	
Total H.T.						25000,00
Total T.V.A.						0,00

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2	
Net à payer					25000,00

Client 69032
Facture 262957
Date 16/02/2022
Montant TTC 25000,00
Règlement CHEQUE
Échéance 16/02/2022

Papillon à joindre
à votre règlement

Voir nos conditions générales de commercialisation des véhicules sur le bon de commande.
Conservez ce document, il vous sera demandé pour l'application de la garantie.
Clause de réserve de propriété : nous nous réservons la propriété des marchandises objets des présents débits, jusqu'à leur paiement intégral, conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980 TVA acquittée sur les débits.
Modalités de règlement : Le paiement est comptant sauf convention écrite. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
En cas de retard de paiement, il sera facturé de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard, un intérêt, par jour de retard, égal à trois fois le taux d'intérêt légal, et en application de l'article L446-1 du Code de commerce, d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€.